



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4398

Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées à des associations et organismes divers -Montant total des exonérations : 23 403,00€ HT.

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2019/4398 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES A DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS -MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : 23 403,00€ HT. (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR, ex CNR)** : 4 montée du Cardinal Decourtray – 69005 Lyon, établissement public d'enseignement artistique, dispense une formation instrumentale, vocale et chorégraphique.

Il accueille chaque année près de 3 000 élèves encadrés par 180 enseignants et a pour but de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique artistique et de former des musiciens et danseurs (amateurs ou professionnels).

Il a proposé :

- le 29 juin 2018 à la salle Molière un concert de musique de chambre donné par les professeurs du conservatoire ; les frais de location sans exonération se sont élevés à 941,00 € HT.
- le 21 novembre 2018 à la salle Paul Garcin, un concert de la Maîtrise "Enchanteurs en chantier" dans la cadre du festival "Sons d'Hiver" ; les frais de location sans exonération se sont élevés à 580,00 € HT.
- le 20 décembre 2018 à la salle Albert Thomas, un concert de son orchestre symphonique ; les frais de location sans exonération se sont élevés à 6 341,00 € HT.

Montant total des frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération pour ces 3 manifestations : 7 862,00 € HT.

- **L'association ADME-OBSTINATO (Association pour la Diffusion de la Musique d'Ensemble)** : 18 impasse de Luzy – 69004 Lyon, a pour but de diffuser et de promouvoir la musique d'ensemble. Cette association soutient et accompagne plusieurs artistes lyonnais en jazz et en chanson (musiciens, chanteurs et formations) qui proposent une démarche musicale audacieuse, créative et engagée.

Elle a organisé un concert le 11 octobre 2018 à la salle Paul Garcin avec la chanteuse Géraldine Lefrêne.

Les frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération se sont élevés à 600,00 € HT.

- **Un spectacle gratuit a été organisé par la Mairie du 3<sup>ème</sup>** à destination des séniors de l'arrondissement, le 17 octobre 2018 à la salle Albert Thomas, dans le cadre de la manifestation annuelle, la Semaine Bleue.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 2 794,00 € HT.

- **L'association Piano à Lyon** : 22 rue de l'Annonciade – 69001 Lyon, a pour objet de contribuer au développement de la culture musicale à Lyon et dans la région et de promouvoir les vastes répertoires de la musique pour piano.

Dans le cadre de sa saison **2018-2019**, l'association a présenté plusieurs récitals à la salle Molière, dont celui du 17 octobre 2018.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 941,00 € HT.

- **L'association Les Clés de la Lune** : A Thou Bout'Chant – 2 rue de Thou – 69001 Lyon, est l'association de gestion de la salle de concert "A Thou bout'chant" labellisée "Scène Découvertes". Elle est spécialisée dans la diffusion du répertoire musical francophone, assure le repérage et la diffusion d'artistes locaux émergents et la programmation d'artistes de notoriété nationale.

Elle a organisé un concert du groupe Les Tit's Nassels le 9 novembre 2018 à la salle Paul Garcin.

Les frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération se sont élevés à 600,00 € HT.

**L'OFFISA 6 – Office des Sports de Lyon 6<sup>ème</sup>** : a organisé le 13 novembre 2018 à la salle Victor Hugo son assemblée générale suivie de la cérémonie de remise des récompenses aux sportifs et bénévoles de l'arrondissement.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 250,00 € HT.

- **La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) - Groupement du Rhône et de l'Ain** : 254 rue de Créqui – 69003 Lyon, a pour objet d'obtenir l'amélioration du sort des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, ainsi que de tous les handicapés et d'assurer leur défense et leur représentation au niveau local et départemental.

Elle a présenté son gala annuel de variétés le 18 novembre 2018 à la salle Albert Thomas.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 2 794,00 € HT.

- **L'association Polydom Soins** : 62/64 cours Albert Thomas – 69008 Lyon, gère un établissement de maintien à domicile, qui comprend notamment un accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ainsi que la Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants dans le cadre du Plan National Alzheimer.

Dans ce cadre, elle a organisé le 20 novembre à la salle Albert Thomas, une représentation théâtrale en collaboration avec l'association France Alzheimer, qui a porté la demande de gratuité de ce spectacle.

Polydom Soins a pris en charge la demi-journée de montage du lundi 19 novembre 2018, pour laquelle une demande de gratuité est sollicitée.

Les frais de location sans exonération pour cette demi-journée de montage se sont élevés à 1 436,00 € HT.

- **L'association Espace 44** : 44 rue Burdeau – 69001 Lyon, a pour objet la promotion de la création artistique dans la région et sous toutes ses formes, par la création, l'accueil, la diffusion de tous spectacles culturels et la création de stages de toute nature ; elle est basée et intervient régulièrement sur le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon.

Dans le cadre du réseau "Scènes découvertes", elle a organisé le Festival Turbulences à la salle Paul Garcin sur plusieurs dates, lors desquelles ont été présentés des spectacles ayant connu un grand succès lors de la saison 2017-2018 dans sa salle :

- le 22 novembre 2018 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 600,00 € HT.
- le 28 novembre 2018 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 880,00 € HT.

Montant total des frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération pour ces 2 manifestations : 1 480,00 € HT.

- **L'association Quais du Départ** : c/o Raconte-moi la terre – 14 rue du Plat – 69002 Lyon, a pour objet de favoriser, développer et promouvoir le voyage, les livres et les films de voyage.

Son moyen principal d'action est la création d'un festival du voyage utilisant comme support notamment des livres et des films.

En collaboration avec la librairie "Raconte-moi la terre", l'association a organisé les 22, 23 et 24 novembre 2018, le 6<sup>ème</sup> "Festival Quai du Départ", festival consacré aux auteurs et réalisateurs de livres et de films de voyages et d'aventures.

Dans ce cadre, des projections publiques se sont déroulées à la salle Edouard Herriot.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 2 070,00 € HT pour les 3 jours dont 919,00 € HT pour le seul 24 novembre.

- **La mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement** a organisé 3 événements à la salle Paul Garcin :

- le 17 janvier 2018 : la Fête de Noël des personnes âgées de l'arrondissement, où un divertissement a été proposé au public (entrées gratuites) ; les frais de location sans exonération se sont élevés à 350,00 € HT ;

- le 22 septembre 2018 : la 3<sup>ème</sup> édition du spectacle de théâtre et de musique "De scènes en scènes", (journée portes ouvertes des salles de spectacle) offert aux habitants de l'arrondissement ; les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 650,00 € HT ;

- le 23 novembre 2018 : un spectacle de théâtre "Sous le tarmac" présenté par la compagnie "De scènes en scènes" ; les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 650,00 € HT.

Montant total des frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération pour ces 3 manifestations : 1 650,00 € HT.

- **L'Association d'Assistants Maternelles Agréées de Lyon (AAMADEL)** : 42 rue Tronchet – 69006 Lyon est une association d'aide aux assistantes maternelles.

Ses objectifs sont de créer des relations entre les assistantes maternelles, de les informer sur leurs droits et leurs obligations, de les aider dans leurs souhaits de formation, d'organiser des moments de rencontre et des activités culturelles.

Elle a organisé le 24 novembre 2018 à la salle Victor Hugo un spectacle de fin d'année, à l'issue duquel s'est déroulée une distribution de cadeaux à chaque enfant (public composé des assistantes maternelles, des enfants et des parents).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 310,00 € HT.

- **L'association Contact Rhône** : 69 C avenue René Cassin - 69009 Lyon a pour but d'aider à la communication et au dialogue entre les jeunes homosexuels, leurs parents et leur entourage, de les aider face aux difficultés rencontrées, de lutter contre l'homophobie et autres discriminations et de faire évoluer les mentalités, de prévenir les suicides et maladies sexuellement transmissibles.

Dans le cadre de la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida, elle a organisé à la salle Edouard Herriot le 1<sup>er</sup> décembre 2018, une manifestation inter-associative intitulée "Lyon contre le Sida".

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 690,00 € HT.

- **L'association La Concorde des Arts** : 7 rue Désaugiers – 69007 Lyon, a pour but la promotion des spectacles de la compagnie lyonnaise "La Concorde des Arts" qui développe un travail artistique de relations entre les arts.

Dans ce cadre, elle a organisé le 4 décembre 2018 à la salle Edouard Herriot un spectacle musical mettant en scène des musiciens dont un chanteur ainsi qu'un comédien.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 574,00 € HT.

- **L'association Action contre la faim** : 14/16 boulevard de Douaumont – 75854 Paris Cedex 17, a pour objectif d'éradiquer la faim en agissant sur le terrain par des opérations d'urgence ou des programmes destinés à favoriser l'autonomie des populations pour se nourrir.

En France, elle poursuit des objectifs de sensibilisation et de mobilisation citoyenne pour soutenir ses actions.

Dans ce cadre qu'elle a organisé le 13 décembre 2018 à la salle Albert Thomas en collaboration avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, un "Concert contre la faim" avec les étudiants du CRR et des élèves des écoles de musique environnantes, permettant aux jeunes artistes et élèves d'être les acteurs d'une cause humanitaire mais aussi de les sensibiliser aux problèmes liés à la faim dans le monde.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 3 205,00 € HT.

- **Le Club Inner Wheel Lyon-Parc** : Institut Vatel – 8 rue Duhamel – 69002 Lyon, est un club de service féminin dépendant de l'association "International Inner Wheel", dont la vocation principale est de promouvoir l'amitié, encourager l'idéal de service et de favoriser l'entente internationale. Ses actions sont principalement orientées vers l'enfance défavorisée ou handicapée et les femmes.

Ce club lyonnais a organisé un concert de clavecin le 10 janvier 2019 à la salle Molière, afin de récolter des fonds destinés à aider une famille suivie depuis longtemps par l'association, mais aussi à aider l'association "Autisme et Handicap".

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 452,00 € HT.

- **La Compagnie On Off** : 4 place Chazette – 69001 Lyon, créé et diffuse des productions artistiques, dont une grande partie utilise la langue des signes. Elle promeut les spectacles visuels et/ou en langue des signes, afin de répondre aux besoins des personnes sourdes et malentendantes en matière artistique et culturelle. Elle participe du développement de liens entre le monde des sourds et celui des entendants, luttant ainsi contre l'exclusion sociale des personnes sourdes.

Elle organise plusieurs spectacles soit visuels ("Le joueur d'échecs"), soit bilingues français et LSF ("Break and sign" et "Le meilleur des mondes"), soit en LSF uniquement ("Le butin malgré lui"), dont ceux des :

- 12 janvier 2019 à la salle Barbara : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 770,00 € HT ;
- 1<sup>er</sup> février 2019 à la salle Barbara : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération s'élèvent à 312,00 € HT ;

Montant total des frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération pour ces 2 manifestations : 1 082,00 € HT.

- **Dans le cadre des vœux du Maire, un concert gratuit** de l'Orchestre Symphonique de Lyon est organisé par la Mairie du 3<sup>ème</sup> pour les habitants de l'arrondissement, le 29 janvier 2019 à la salle Albert Thomas.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 945,00 € HT.

**A titre d'information concernant les dossiers bénéficiant d'une gratuité partielle, il est précisé que les arrhes sont conservées par la Ville de Lyon.**

Vu les demandes des intéressés ;

Ouï l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

### **DELIBERE**

- **Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR, ex CNR)** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 29 juin 2018, soit un montant de 799,33 € HT.

- **L'association ADME-OBSTINATO (Association pour la Diffusion de la Musique d'Ensemble)** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 11 octobre 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 505,00 € HT.

- **Pour le spectacle organisé par la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement** à destination des séniors dans le cadre de la Semaine Bleue, il est prévu une exemption totale des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 17 octobre 2018, soit un montant de 2 794,00 € HT.

- **L'association Piano à Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 17 octobre 2018, soit un montant de 800,17 € HT.

- **L'association Les Clés de la Lune** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 9 novembre 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 505,00 € HT.

- **L'OFFISA 6 – Office des Sports de Lyon 6<sup>ème</sup>** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 13 novembre 2018, soit un montant de 175,00 € HT correspondant à 1 jour de gratuité.

- **La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) - Groupement Rhône Alp' Ain** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 18 novembre 2018, soit un montant de 1 956,50 € HT.

- **L'association Polydom Soins** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 19 novembre 2018, soit un montant de 1 077,67 € HT.

- **Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR, ex CNR)** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 21 novembre 2018, soit un montant de 406,67 € HT.

- **L'Espace 44** : est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 22 novembre 2018, soit un montant de 420,00 € HT.

- **L'association Quais du Départ** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le **24 novembre 2018** et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 832,33 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

- **pour la Fête de Noël des personnes âgées du 1<sup>er</sup> arrondissement**, il est prévu une exemption totale des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 17 janvier 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 350,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

- **La mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 22 septembre 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 650,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

- **La mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 23 novembre 2018, soit un montant de 650,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

- **L' Association d'Assistants Maternelles Agréées de Lyon (AAMADEL)** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 24 novembre 2018, soit un montant de 235,00 € HT correspondant à 1 jour de gratuité.

- **L'Espace 44** : est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 28 novembre 2018, soit un montant de 616,67 € HT.

- **L'association Contact Rhône** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 1<sup>er</sup> décembre 2018, soit un montant de 603,33 € HT.

- **L'association La Concorde des Arts** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 4 décembre 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 487,33 € HT correspondant à 1 jour de gratuité.

- **L'association Action contre la faim** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 13 décembre 2018, soit un montant de 2 367,50 € HT.

- **Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR, ex CNR)** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 20 décembre 2018, soit un montant de 4 439,33 € HT.

- **Le Club Inner Wheel Lyon-Parc** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 10 janvier 2019 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 341,17 € HT.

- **La Compagnie On Off** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 12 janvier 2019 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 337,50 € HT.

- **Dans le cadre des vœux du Maire, pour le concert organisé par la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement**, il est prévu une exemption totale des frais de location de la salle Albert Thomas le 29 janvier 2019, soit un montant de 1 945,00 € HT.

- **La Compagnie On Off** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 1<sup>er</sup> février 2019 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 108,50 € HT.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Nicole GAY